

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022213-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022



Délibération :
D_2022-2-13

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Rénovation des bâtiments
publics du territoire : participation
de la commune de Dirac, mise en
œuvre de la démarche collective
ACTEE 2 – SEQUOIA 3 sur le
territoire de GrandAngoulême

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitaritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique permettant notamment aux collectivités de prendre en compte la mise en œuvre du décret tertiaire

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE Sequoia 3 les communes d'Angoulême, Asnière-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, La Couronne, Linars, Magnac, Mornac, Mouthiers, Nersac, Plassac Rouffiac, Puymoyen, Ruelle, Saint Michel, Saint Yrieix, Saint-Saturnin, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil et Giget, ainsi que le SMAPE, ont déposé une candidature commune, portée par GrandAngoulême, coordinateur et membre du groupement.

Le 25 février 2022, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP ACTEE Sequoia 3

Les dépenses éligibles présentées dans la candidature territoriale sont de différentes natures :

- Postes d'économes de flux : 1 poste identifié pour GrandAngoulême en tant que coordonnateur de la démarche ainsi qu'1 pour la Ville d'Angoulême,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques : 90 sous-compteurs gaz et électricité,
- Etudes techniques pour 225 bâtiments identifiés,
- Missions de maîtrise d'œuvre pour a minima 29 bâtiments désignés prioritaires.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire notamment.

AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022213-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Les dépenses et aides prévisionnelles globales présentées dans la candidature sont les suivantes :

Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée
Lot 1 Ressources humaines	150 000 €	75 000 €
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	53 886 €	26 943 €
Lot 3 Etudes techniques	908 701 €	454 350 €
Lot 4 Maitrise d'œuvre	252 489 €	243 707 €
Total des lots	1 365 076 €	800 000 €

Pour la commune de DIRAC , membre du groupement, les dépenses et recettes identifiées sont les suivantes :

Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée
Lot 1 Ressources humaines	0	0
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	500	250
Lot 3 Etudes techniques	11 770	5 885
Lot 4 Maitrise d'œuvre	3 531	3 531
Total des lots	15 801	9 666

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par GrandAngoulême, coordonnateur, et dont la commune de DIRAC est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des 31 collectivités et EPCI membres du groupement. Le coordonnateur sera notamment en charge de s'assurer de la bonne exécution des actions du groupement, la coordination de la remontée des dépenses effectuées et de la reventilation des aides perçues.

Sous réserve de l'enveloppe finale attribuée au territoire par la FNCCR suite au jury du 25/02/2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Sequoia 3
- **DE VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement et son portage par GrandAngoulême
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération et notamment la convention de partenariat entre les 31 membres et le FNCCR pour sa mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par la commune de Dirac identifiées dans le cadre de la candidature à l'AAP Sequoia retenue par le Jury ACTEE.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE



Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022